

Conseil communautaire du 8 avril 2021 à 20h00 à CHESSY-LES-PRES – Compte-rendu

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021.

Présents : Thierry LORNE, Patrick LECONTE, François DELCHER, Patrice NOSLEY, Roland MASSART, Florent HURPEAU, Roselyne HUGOT, Christian DE BRUIN, Chantal MARQUAIS, Gabriel MICHAUT, Dominique FOUTRIER, Christophe LOUAULT, Roger BATAILLE, Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Jacky VIOIX, Dominique LHOMME, Jean-Michel HUPFER, Michel HANART, Pascal BOUGAULT, Éric PETIT, Alain LIEUTIER, Jérôme COQUILLE, Xavier JAY, Matthieu BANCERON, Alain GUILLOT, Daniel HOUARD, Jérôme PERRIN, Didier COQUET, Sylviane VILLIN, Denis PELLETIER formant la majorité des membres en exercice, soit 30 membres sur 60.

Représentés : Martine MARTINOT POUVOIR donné à Thierry LORNE, Maryse DOSIERES POUVOIR donné à Thierry LORNE, Christian COLLOT POUVOIR donné à Patrick LECONTE, Christian LANGARD POUVOIR donné à Dominique FOUTRIER, Joël MOUTON POUVOIR donné à Roland MASSART, Marie-José LARCHER POUVOIR donné à Florent HURPEAU, Bertrand YOT POUVOIR donné à Florent HURPEAU, Laurent GOGUILLON POUVOIR donné à Roselyne HUGOT, Anne-Sophie CAILLAT POUVOIR donné à Roselyne HUGOT, Ludovic BAYON POUVOIR donné à Dominique FOUTRIER, Arnaud STECHER POUVOIR donné à Jean-Michel HUPFER, Jean-Paul BOSSUAT POUVOIR donné à Christian DE BRUIN, Benoît CARRE-PATROIS POUVOIR donné à Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis FRANÇOIS POUVOIR donné à Chantal MARQUAIS, Joël TRECARTES POUVOIR donné à Roger BATAILLE, Christine VAILLANT POUVOIR donné à Roger BATAILLE, Isabelle DICKIE POUVOIR donné à Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Michel ADOLPHE POUVOIR donné à Matthieu BANCERON, Didier HENAUT POUVOIR donné à François DELCHER, Bruno VIAL POUVOIR donné à Chantal MARQUAIS, Bernard ANXIONNAZ POUVOIR donné à Eric PETIT, Jean-Louis MILLARD POUVOIR donné à Dominique LHOMME, Julien MIMEY POUVOIR donné à Daniel HOUARD, Cyril THOUREY POUVOIR donné à Daniel HOUARD, Pierre POILVE POUVOIR donné à Eric PETIT, Daniel BLANC POUVOIR donné à Dominique LHOMME, Yves MARTIN POUVOIR donné à Matthieu BANCERON.

Excusés : Régis DELBROUCQ, Jean-Baptiste LAUREY, Gilles DE COCKBORNE.

Secrétaire de séance : Florent HURPEAU.

En exercice : 60
Présents : 30
Représentés : 27
Votants : 57
Absents : 03

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 MARS 2021

Vu le compte-rendu du conseil communautaire du 2 mars 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 2 mars 2021.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Vu le montant total prévisionnel attendu en 2021 au titre de la fiscalité directe locale pour un montant de 507 173,00 €,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE, ainsi qu'il suit, les taux des taxes directes locales pour 2021 :

Taxe foncière (bâti)	2,43%
Taxe foncière (non bâti)	3,20 %
Cotisation Foncière Entreprises	2,23 %

AUTORISE le Président à signer l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES CANTINES 2021

Il est proposé aux délégués d'accorder des fonds de concours, au titre de l'année 2021, pour participer aux frais de fonctionnement liés à l'entretien des cantines sur la base de 0,50 € par repas servis.

Vu les chiffres présentés pour l'année scolaire 2019-2020 marquée par la crise sanitaire et le confinement, les membres du Bureau, lors de la réunion du 30 mars 2021, ont décidé de retenir l'année scolaire 2018-2019 et non sur l'année scolaire 2019-2020 comme base de calcul.

Monsieur Dominique LHOMME ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à **56 voix POUR**
- à **0 voix CONTRE**
- à **0 abstention**

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours pour participation aux frais de fonctionnement liés à l'entretien de la cantine aux communes de Saint-Phal, Auxon, Ervy-le-Châtel, Chaource, Lignièrès & au SIVOS de Cussangy-Vanlay, soit :

- 3 840,50 € pour la commune de Saint-Phal ;
- 8 535,00 € pour la commune d'Ervy-le-Châtel ;
- 7 110,00 € pour la commune d'Auxon ;
- 9 772,00 € pour la commune de Chaource ;
- 953,00 € pour la commune de Lignièrès ;
- 4 855,00 € pour le SIVOS de Cussangy-Vanlay.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 657341.

DIT que le versement des fonds de concours ne pourra intervenir **qu'après délibération concordante** du conseil municipal des communes de Saint-Phal, Auxon, Ervy-le-Châtel, Chaource, Lignièrès et du conseil syndical du SIVOS de Cussangy-Vanlay.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COMITE DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ETOURVY »

Il est proposé aux délégués d'accorder à l'association « comité de gestion de la cantine scolaire d'Etourvy » une subvention, au titre de l'année 2021, pour participer aux frais de fonctionnement liés à l'entretien de la cantine sur la base de 0,50 € par repas servis.

Vu les chiffres présentés pour l'année scolaire 2019-2020 marquée par la crise sanitaire et le confinement, les membres du Bureau, lors de la réunion du 30 mars 2021, ont décidé de retenir l'année scolaire 2018-2019 et non sur l'année scolaire 2019-2020 comme base de calcul.

Le montant de la subvention proposé est de 3 485,50 € pour 6971 repas servis aux enfants pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur Dominique LHOMME ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 56 voix **POUR**
- à 0 voix **CONTRE**
- à 0 **abstention**

DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à l'association COMITE DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ETOURVY une subvention d'un montant de 3 485,50 € pour participer aux frais de fonctionnement liés à l'entretien de la cantine.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2021.

RECID'EAU DE L'ARMANÇON – FINANCEMENT DU TRANSPORT EN BUS POUR LES CLASSES

La 2^e édition des Récid'eau est prévue les 3 et 4 juin 2021 au jardin de l'Octroi à Saint-Florentin (pour mémoire, les conditions sanitaires avaient contraint le SMBVA a annulé cette 2^e édition prévue en juin 2020).

Pour mémoire : cet événement a pour objectif de mobiliser les acteurs de la gestion de l'eau pour sensibiliser le public scolaire et le grand public au fonctionnement du bassin versant de l'Armançon.

Il est proposé, si les contraintes sanitaires permettent le maintien de la manifestation, que la CCCVA prenne en charge financièrement les bus des classes du territoire dont le coût est estimé à 3 000 € au plus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de valider le financement par la CCCVA de la totalité des frais de transport en bus des élèves jusqu'à Saint-Florentin.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 6135.

VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAOURÇOIS ET DU VAL D'ARMANCE

Madame GAUTHIER évoque le problème des dépenses de fonctionnement qui augmentent, notamment les chapitres 11, 12 et 65 alors que les recettes n'augmentent pas. Madame GAUTHIER dit qu'il sera sûrement nécessaire d'augmenter les impôts en 2022.

Monsieur HUPFER dit qu'en effet, pour mener les actions engagées par la CCCVA, il faudra augmenter les impôts. Cependant, nos taux d'imposition actuels sont assez faibles par rapport à d'autres communautés de communes du Département.

Monsieur BATAILLE propose des solutions, à titre d'exemple, augmenter le tarif des repas du portage à domicile pour équilibrer le service. Monsieur PETIT dit que ces mesures relèveront de choix politiques.

Considérant les études préalables des budgets réalisées par la Commission des Finances et par le Bureau,

Entendu la présentation des budgets annexes et du budget principal de la CCCVA,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le **budget annexe Bernon pour l'exercice 2021**, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

- o Total des dépenses : 179 540,00 €
- o Total des Recettes : 179 540,00 €

Investissement :

- o Total des dépenses : 133 408,00 €
- o Total des Recettes : 133 408,00 €

ADOpte, à l'unanimité, le **budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2021**, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

- o Total des dépenses : 1 411 200,00 €
- o Total des Recettes : 1 492 608,00 €

Investissement :

- o Total des dépenses : 133 617,00 €
- o Total des Recettes : 217 434,00 €

ADOpte à 54 voix POUR, à 0 voix CONTRE, à 3 abstentions, le budget primitif pour l'exercice 2021, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

- o Total des dépenses : 2 004 571,00 €
- o Total des Recettes : 2 320 556,00 €

Investissement :

- o Total des dépenses : 1 298 145,00 €
- o Total des Recettes : 1 497 884,00 €

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

VENTE D'UNE PROPRIETE DENOMMEE LA HALTE DU CHEMINOT A JAVERNANT

Vu la délibération communautaire n°2021-18 du 2 mars 2021 autorisant la vente d'une propriété dénommée la Halte du Cheminot à Javernant, sous réserve de l'avis des Domaines,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 16 mars 2021 estimant la valeur vénale de l'ensemble immobilier à 85 000 € avec une marge de plus ou moins 20 %,

Vu la proposition d'achat d'un montant de 70 000 € transmise par Monsieur VARLET Stéphane,

Monsieur le Président expose que dans le contexte économique actuel, cette proposition d'achat est une opportunité à saisir pour la Communauté de Communes. Le futur acquéreur envisage d'y établir un commerce : boulangerie et restauration rapide.

Ce bâtiment est en vente depuis de nombreuses années mais il n'a, jusqu'à lors, intéressé aucun acquéreur. Outre le fait qu'il représente une charge pour la collectivité, ce bâtiment n'est pas situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.

Monsieur le Président propose de donner une suite favorable à cette offre d'achat et de céder au prix de 70 000 € la propriété de la Halte du Cheminot, sise à la jonction de la RN 77 et de la RD 34 à Javernant, cadastrée ZD 200 et 203, d'une superficie de 1 380 m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre à Monsieur VARLET Stéphane la propriété de la Halte du Cheminot, sise à la jonction de la RN 77 et de la RD 34 à Javernant, cadastrée ZD 200 et 203, d'une superficie de 1 380 mètres carrés, au prix de 70 000 €.

DIT que ce prix de vente est motivé par cette opportunité qu'il convient de saisir. En effet, le bâtiment est en vente depuis de nombreuses années mais il n'a, jusqu'à lors, intéressé aucun acquéreur. Outre le fait qu'il se dégrade et qu'il représente une charge pour la collectivité, ce bâtiment n'est pas situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche. De plus, l'acheteur à énormément de travaux à réaliser pour remettre ce bâtiment en état et débiter son activité économique.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VENTE DU TERRAIN DIT « QUIVIGER » A ERVY-LE-CHATEL

La CCCVA a reçu une proposition d'achat concernant le terrain dit « QUIVIGER », cadastré AI 74, d'une contenance de 1 035 m², situé rue du 8 mai 1945 à Ervy-le-Châtel.

Un bâtiment (démontable), anciennement à usage de gymnastique avec sanitaires, est installé sur le terrain.

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 24 mars 2021 estimant la valeur vénale de ce terrain avec bâti à 20 000 € avec une marge de plus ou moins 20 %,

Vu la proposition d'achat d'un montant de 20 000 € transmise par Madame Laurence JODOGNE domiciliée à Ervy-le-Châtel en date du 25 mars 2021,

Monsieur le Président propose de donner une suite favorable à cette offre d'achat et de céder au prix de 20 000 €, ce terrain avec bâti en l'état, sis rue du 8 mai 1945 à Ervy-le-Châtel, cadastrée AI 74, d'une superficie de 1 035 mètres carrés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de vendre à Madame Laurence JODOGNE le terrain avec bâti en l'état, sis rue du 8 mai 1945 à Ervy-le-Châtel, cadastrée AI 74, d'une superficie de 1 035 mètres carrés, au prix de 20 000 €.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE AU 5 BD DES GRANDS FOSSES A ERVY-LE-CHATEL - AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE AU LOT N°4 COUVERTURE-ZINGUERIE

Vu la nécessité de modifier le projet initial concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel par la modification des prestations du lot n°4 COUVERTURE -ZINGUERIE,

Le président informe les membres du conseil communautaire que le montant du marché du lot n°4 COUVERTURE-ZINGUERIE, attribué à l'entreprise Les Essarts, concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel, a été augmenté de 1 334,60 € HT, soit 1 601,52 € TTC.

En conséquence, le prix initial du marché du lot n°4 COUVERTURE-ZINGUERIE, s'élevant à 32 530,95 € HT (39 037,14 € TTC), est porté à 33 865,55 € HT (40 638,66 € TTC).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à signer avec l'entreprise Les Essarts l'avenant n°1 en plus-value au lot n°4 COUVERTURE-ZINGUERIE, concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel, de 1 334,60 € HT, soit 1 601,52 € TTC, portant le montant du marché du lot n°4 COUVERTURE-ZINGUERIE à la somme de 33 865,55 € HT, soit 40 638,66 € TTC.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE AU 5 BD DES GRANDS FOSSES A ERVY-LE-CHATEL - AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE AU LOT N°11 PLOMBERIE-SANITAIRE

Vu la nécessité de modifier le projet initial concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel par la modification des prestations du lot n°11 PLOMBERIE-SANITAIRE,

Le président informe les membres du conseil communautaire que le montant du marché du lot n°11 PLOMBERIE-SANITAIRE, attribué à l'entreprise Rousseau, concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel, a été augmenté de 949,00 € HT, soit 1 138,80 € TTC.

En conséquence, le prix initial du marché du lot n°11 PLOMBERIE-SANITAIRE, s'élevant à 7 203,00 € HT (8 643,60 € TTC), est porté à 8 152,00 € HT (9 782,40 € TTC).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à signer avec l'entreprise Rousseau l'avenant n°1 en plus-value au lot n°11 PLOMBERIE-SANITAIRE, concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communautaire au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel, de 949,00 € HT, soit 1 138,80 € TTC, portant le montant du marché du lot n°11 PLOMBERIE-SANITAIRE à la somme de 8 152,00 € HT, soit 9 782,40 € TTC.

FONDS DE DOTATIONS AUX ACTIONS DU GAL NE DISPOSANT PAS DE CONTREPARTIE PUBLIQUE

Vu la délibération n° 2018-72 du 12 septembre 2018 permettant à la CCCVA d'accorder des Fonds de dotations aux actions du GAL ne disposant pas de contrepartie publique.

Vu la délibération n° 2019- du 26 février 2019 portant modification de la procédure d'analyse des dossiers.

Vu le descriptif du projet présenté par la SCI VANT'IMMO à Auxon : Aménagement de deux granges ainsi que la réhabilitation d'un moulin en vue d'accueillir du public et de promouvoir le tourisme local.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche réunie le 18 mars 2021,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Source du financement	Montant HT
Communauté de Communes	7 500,00 €
FEADER (LEADER)	30 000,00 €
Fonds propres	78 520,45 €
TOTAL HT	116 020,45 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, le projet, tel que présenté.

ACCEPTE ce plan de financement, sous réserve de validation par le Comité Technique du GAL et par le Comité de Programmation.

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 7 500,00 €.

DIT que le projet est financé par le fonds européen LEADER du GAL Othe-Armanche.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 20422 du BP 2021.

CONVENTION AVEC LE SMBVA POUR DES ANIMATIONS SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC REALISEES PAR LE CIEOA SUR LE SITE DE DAVREY

Il est proposé de signer une convention avec le SMBVA afin de mettre en place des animations sur le site de Davrey en 2021.

Le CIEOA, en charge de l'animation pour le compte du SMBVA, proposera pour un total de 7000 € TTC : 3 animations Grand Public et 7 animations scolaires (les 7 allers-retours en bus sont intégrés).

La convention a pour objectif de définir les modalités de financement, à savoir : le SMBVA contractualise directement avec le CIEOA et refacture à la CCCVA la part non financée par l'Agence de l'eau (5 600 € TTC d'aides soit un reste à charge de 1 400 € TTC).

Entendu l'exposé du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, les termes de la convention avec le SMBVA pour des animations scolaires et grand public réalisées par le CIEOA sur le site de Davrey, notamment concernant les modalités financières.

VALIDE le reste à charge communautaire qui s'élève à 20 % du montant maximal estimatif de l'animation de 7 000 € TTC, soit 1 400 € TTC.

PREND NOTE que le taux attendu de l'aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est de 80 %, soit 5 600 €.

DIT que les crédits sont inscrits au compte au BP 2021.

LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE A L'ECHELLE DU PETR OTHE-ARMANCE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire avait délibéré en 2020 avec les anciens élus sur le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour chaque Communauté de Communes constituant le PETR Othe-Armanche.

Pour cette opération, il était prévu de lancer un marché à procédure adaptée séparément pour chaque Communauté de Communes avec :

- Pour la Communauté de Communes du Pays d'Othe : 30 dossiers par an Soit sur trois ans, 88 dossiers Propriétaires occupants et 2 dossiers Propriétaires bailleurs.
- Pour la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche : 31-32 dossiers par an Soit sur trois ans, 89 dossiers Propriétaires occupants et 6 dossiers Propriétaires bailleurs.

Il était prévu un marché avec :

- Une tranche ferme de trois ans,
- Une tranche conditionnelle de deux ans supplémentaires.

Le suivi-animation de l'OPAH, assuré par un professionnel (bureau d'études), comprend :

- les missions d'information, mobilisation et prospection ;
- celles d'assistance auprès des propriétaires et locataires ;
- de lutte contre la précarité énergétique ;
- de repérage et au traitement de l'habitat indigne ;
- les missions liées à l'autonomie de la personne ;
- celles liées au volet urbain et au cadre de vie ;
- celles liées à la mise en œuvre du dispositif « Fonds commun d'intervention » ;
- la mission « Dispositif Habiter Mieux » ;
- ainsi que les relations avec l'ANAH.

	Estimation Montant du marché en 2020		Estimation Montant du marché en 2021 Groupement de Commande	
	Par Communauté de Communes	Pour les deux Communautés de Communes	Par Communauté de Communes	Pour les deux Communautés de Communes
Tranche ferme (3 ans)	120 000 €	240 000 €	99 750 €	199 500 €
Tranche conditionnelle (2 ans supplémentaires)	80 000 €	160 000 €	66 500 €	133 000 €
Total	<u>200 000 €</u> → Procédure adaptée	400 000 €	166 250 €	<u>332 500 €</u> → Procédure formalisée

Le suivi administratif de l'opération sera géré par le PETR Othe-Armanche.

Le choix du cabinet d'études sera commun aux deux Communautés de Communes, chaque Communauté de Communes finançant les aides aux propriétaires, ainsi la moitié des honoraires du cabinet d'études.

La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche doit délibérer pour :

- Autoriser le PETR Othe-Armanche à lancer un groupement de commande pour réaliser l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Chaourçois Val d'Armanche ;
- Budgéter pour l'année 2021, la somme de 15 000 € pour les honoraires du cabinet d'études et 25 000 € pour les aides aux propriétaires occupants et bailleurs.

Ci-après, une estimation du coût global de cette opération avec les règles de financement 2021.

Cette simulation de financement pour la CCCVA est basée sur 95 dossiers sur 3 ans dont 6 propriétaires bailleurs et 89 dossiers propriétaires occupants.

*Le montant total ne correspond pas aux montants de travaux réels mais aux travaux effectivement financés (subventions plafonnées).

Financement Travaux			Financement Ingénierie			Coût total Travaux et Ingénierie	
Travaux financés sur 3 ans *			Ingénierie estimée sur 3 ans en Groupement de commande				
Montant total	Montant financé par la CC		Montant total	Montant financé par la Communauté de Communes		Coût total de l'opération	Coût final par la CC
	A budgéter sur 3 ans	Coût final par la CC		A budgéter sur 3 ans	Coût final par la CC		
1 766 000 €	210 800 €	<u>210 800 €</u>	99 750 €	99 750 €	<u>34 360 €</u>	1 865 750 €	<u>245 160 €</u>

Concernant les objectifs quantitatifs, la répartition entre propriétaires occupants/bailleurs et le détail des objectifs (travaux lourds/énergie/autonomie...) pourra être ajustée avec le cabinet d'études.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat fera l'objet d'une convention par Communauté de Communes avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la volonté de lancer en 2021 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par le biais d'un groupement de commande géré par le PETR Othe-Armanche,

DECIDE d'inscrire au BP 2021 une somme prévisionnelle de 40 000 € pour la mission de suivi-animation et les subventions aux propriétaires.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au présent dossier.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAOURÇOIS ET DU VAL D'ARMANCE POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU PETR OTHE-ARMANCE

Sans objet.

Réglementairement le PETR Othe-Armanche doit constituer une Commission d'appels d'offres au sein de ses membres.

COMMISSIONS

Commission Services à la Personne

Madame FOUTRIER a lancé une enquête pour sonder les demandes d'inscription au sein de la nouvelle structure d'accueil à Chamoy. Il y a eu plusieurs réponses de familles intéressées.

Le cabinet JUVENELLE, maître d'œuvre du projet, s'est engagé pour une ouverture à la rentrée de septembre 2022. Pendant le temps des travaux, la commune de Saint-Phal avait proposé la mise à disposition d'un bâtiment sous réserve du financement communautaire préalable de quelques travaux nécessaires à l'accueil des enfants. Ce choix a été abandonné.

Le projet, d'une superficie de 228 m², comporte une micro-crèche (127,64 m²), un espace mutualisé (33,05 m²) et un Relais d'Assistantes Maternelles (67,34 m²).

Pour information, la toiture ainsi que le mur arrière de ce bâtiment qui a brûlé sont à refaire.

Monsieur Laurent Bernard collabore avec la CCCVA pour la réalisation de ce projet.

Activité de Maison France Services à Chaource depuis son ouverture le 1^{er} février 2021 jusqu'au 8 avril 2021 :

- 180 demandes (soit une moyenne de 4/jour) ;
- Prises de contact à 68% en présentiel, par rapport au téléphone ;
- Durée d'accompagnement moyenne : entre 20 et 40 min ;
- Taux de finalisation des démarches : 62% (généralement les usagers qui ne finalisent pas n'ont pas emmené toutes les pièces attendues et doivent revenir ou – si possible – poursuivre en autonomie)
- Les usagers sont en majorité non autonomes au niveau numérique ou débutants (et nécessitent donc un accompagnement individuel)
- Top 5 des thématiques : immatriculation de véhicules, CAF (RSA, prime d'activité), dossiers liés à l'assurance maladie, demandes concernant les impôts.

L'agent de la MSA et celui de la CCCVA sont occupés environ 50% de leur temps de travail pour leurs missions FS (25h00/semaine). Ils exercent donc des missions complémentaires pour les 50 % du temps restant (missions MSA pour l'agent MSA et missions communautaires pour l'agent CCCVA).

Pour rappel l'Etat apporte une contribution de 30 000 € pour participer au financement du service.

Commission Eau

Monsieur DELCHER rappelle aux délégués que 640 000 € de travaux et études vont être engagés sur notre territoire :

- Restauration des méandres Palluau aux Loges Margueron
- Contournement ouvrage ru du saussoi moulin blanc à Auxon
- Restauration de 2 méandres à Davrey
- Restauration du Landion à Chesley et Etourvy
- Travaux mares de Racines et Coursan-en-Othe,
- Étude hydraulique basse vallée de l'Armanche.

Des travaux correctifs sont en cours sur le site de Bernon.

Commission Bâtiments

La Commission des Bâtiments s'est réunie samedi 27 mars dernier pour une visiter :

- le chantier du siège communautaire à Ervy-le-Châtel ;
- le site de la Croix Boudriot à Ervy-le-Châtel ;
- le bâtiment destiné à la réalisation d'une structure d'accueil petite enfance à Chamoy.

Monsieur LORNE informe les délégués de l'avancement des travaux du siège à Ervy-le-Châtel. Le gros œuvre est terminé. Les peintures vont commencer prochainement ainsi que la pose des revêtements au sol.

La CCCVA fera parvenir une lettre de résiliation de la location des locaux au 1^{er} étage de la mairie d'Ervy-le-Châtel.

Commission Tourisme et Culture

Monsieur HURPEAU souhaite réunir les membres dans le cadre d'une deuxième réunion de la Commission Tourisme et Culture.

Rappel de la révision en cours du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'Aube.

Les agents de l'Office de Tourisme Othe Armance recueillent les propositions des communes puis vérifient et précisent les itinéraires. Ils centralisent également sur un logiciel l'ensemble des éléments et se mettent en rapport avec les services concernés du Conseil Départemental de l'Aube.

Les itinéraires de PR (Promenade et Randonnée) labellisés seront publiés dans les topoguides de la Fédération Française de Randonnée pédestre.

Commission Communication

Madame MARTINOT rappelle que le bulletin intercommunal est distribué dans les communes.

Commission Ressources Humaines

Madame MARQUAIS indique que Madame ANNEQUIN quittera début juin la CCCVA pour rejoindre les services de la mairie d'ERVY-LE-CHÂTEL.

Avec le départ imminent de Mme CAPPE en congé maternité, la CCCVA va rencontrer des difficultés pour faire fonctionner ses services.

En conséquence, des entretiens sont prévus pour recruter un nouvel agent communautaire (notamment pour réaliser la formation obligatoire et assurer les missions France Services).

Madame PIMENT Laurence, adjoint administratif communautaire, à temps non complet 15/35h, qui est mise à la disposition du PETR depuis sa création, réintégrera prochainement les effectifs de la CCCVA.

Commission Economie et Aménagement du Territoire

Une réunion sur le thème Petites Villes de Demain a eu lieu le 3 mars dernier pour la définition des axes.

Au niveau du PETR le temps de travail des agents est à l'étude pour permettre une optimisation des moyens humains.

La CCCVA a reçu le devis d'un programmiste concernant la friche industrielle de la Lame à Chaource. La CCCVA est en attente d'un second devis.

La séance est levée.

Le Président,

Jean-Michel HUPFER



Le secrétaire de séance

Florent HURPEAU